

Case grisée lorsque la modalité est inconnue

Informations générales	
Code Indicateur	D10-OE02-ind2
Libellé Indicateur	Quantité de déchets collectés dans les ports de pêche issus des activités de pêche maritime
Cible de l'indicateur	Tendance à la hausse Remarque : La cible d'une tendance à la hausse vise une intensification de l'effort de collecte
Échéance de la cible	2026
Descripteur	D10
Définition de l'indicateur	
Objectifs de l'indicateur	
Code objectif Environnemental	D10-OE02
Libellé Objectif Environnemental	Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes
Façades maritimes concernées	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
Autres politiques publiques européennes et conventions de mers régionales liées à l'indicateur	
Indicateur/seuil ou autre élément issu des politiques ou CMR R	
Actions associées (programme de mesure)	<p>1) D10-OE02-AN1 : Améliorer la gestion des déchets dans les ports et faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Sous-action 1 : Améliorer la mise en œuvre de la directive relative aux installations de réception portuaires (IRP) [réserve DGITM] ; * Sous-action 2 : Faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement lors des opérations de pêche ; * Sous-action 3 : Accompagner les filières de la pêche professionnelle et de la conchyliculture dans l'identification des bonnes pratiques pour réduire les déchets issus du ramassage des filets de pêche et des déchets issus de la conchyliculture, et la diffusion de ces bonnes pratiques. <p>2) D10-OE02-AN2 : Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Sous-action 1 : Accroître le nombre de ports de plaisance certifiés Port Propres. Organiser un suivi des engagements menés par les ports certifiés, notamment concernant la réduction des déchets marins ; * Sous-action 2 (spécifique MED) : Accompagner les ports certifiés « Ports Propres » dans la certification environnementale « Ports propres actifs en biodiversité » et renforcer la formation des gestionnaires ; * Sous-action 3 (spécifique MED) : Renforcer le réseau de formateurs « Ports Propres » et « Ports Propres actifs en Biodiversité » sur la façade en adéquation avec les besoins en formations des ports candidats ; * Sous-action 4 : Intégrer l'écoconception des ouvrages dans les constructions nouvelles et ou lors des restaurations d'ouvrages (NAMO uniquement).

Collecte et bancarisation	
Structure(s) responsable de la collecte et de la bancarisation	Coopération maritime
Nom de la donnée mobilisée	Quantité d'engins de pêche usagés collectés dans les ports
Description de la donnée mobilisée	Les engins de pêche usagé (EPU) considérés sont les filets montés ou démontés, chaluts entiers ou alèzes, cordages, casiers, maillettes
Dispositif de suivi mobilisé	
Façades concernées par les données	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
Protocole de suivi	Les données sont collectées auprès des ports (certains ports ont le même gestionnaire) présents en façade MEMN, NAMO, SA et MED Chaque gestionnaire transmet une donnée de volume de collecte en tonnes, 1 fois par trimestre Pour la période juin 2021 à juin 2022, il y a donc eu 4 données transmises par gestionnaire (fin sept 2021, fin décembre 2021, finmars 2022; fin juin 2022)
Stratégie spatiale de la collecte	Les ports suivants sont proposés : *MEMN : Boulogne/mer, Fécamp, Granville *NAMO : Loguivy - Pors Even - Loquemeau, Lorient, Les Sables d'Olonne - St Gilles - Yeu - Herbaudière *SA: Cap Breton *MO : Port la Nouvelle
Stratégie temporelle de la collecte	Pour chaque site retenu, il sera remonté chaque trimestre (dans la mesure des possibilités des structures locales) des données en poids permettant d'évaluer les quantités d'engins de pêche collectés, il pourra ainsi être obtenu une quantité totale annuelle en T
La donnée fait-elle partie d'un programme de surveillance (PdS) du cycle 2 ?	Non
Cadre de mise en œuvre du dispositif de suivi mobilisé si hors DCSMM	Non pertinent
Commentaires	/
Lien URL catalogage	

Calcul et interprétation	
Structure(s) responsable du calcul et de l'interprétation	Coopération maritime DGAMPA DEB
Descriptif général de l'évaluation de l'indicateur	Pour chaque site retenu, il sera remonté chaque trimestre (dans la mesure des possibilités des structures locales) des données en poids permettant d'évaluer les quantités d'engins de pêche collectés
Valeur de référence de l'indicateur	Pas de valeur de référence
Métrique	
Intitulé métrique	Quantité d'engins de pêche usagés collectés dans les ports agrégée au niveau national
Méthode de calcul de la métrique	Quantité totale annuelle en T déclarée
Echelle spatiale de calcul de la métrique	Une donnée par façade ne permet pas de garder la confidentialité des données du port puisque sur 2 façades respectives (SA et MED) seul 1 port est partenaire. Le choix a donc été fait d'agrégier les données au niveau national.
Echelle temporelle de calcul de la métrique	L'information est renseignée trimestriellement par les ports. Les données ont été collectées de juillet 2021 jusqu'à décembre 2023

Valeur de la métrique	Collecte des données relatives aux engins de pêche usagés (tous les 3 mois / sur les trois derniers mois) (T)**									
	sept-21	déc-21	mars-22	juin-22	sept-22	déc-22	mars-23	juin-23	sept-23	déc-23
	98,995	40,325	85,178	34,051	55,06	44,79	69,6	66,7	31,835	79,362
Indicateur										
Méthode de calcul et d'interprétation de l'indicateur	* méthode de calcul : moyenne sur 2,5 ans * méthode d'interprétation : Objectif atteint si la valeur de la métrique > valeur de référence calculée									
Valeur de l'indicateur	242,3584 T									
Interprétation	Indicateur non évalué pour chaque façade									
Commentaires interprétation	Cet indicateur n'avait pas de valeur de référence donc l'atteinte de la cible ne peut être évaluée. En revanche, la valeur de cet indicateur obtenue lors de ce cycle servira de référence pour le cycle 3. Les données (sur 2,5 ans) ont été agrégées au niveau national afin de conserver la confidentialité des données de port sur certaines façades									

Analyse Critique	
<p>-Représentativité des ports pilotes</p> <p>-Différences notables entre les métiers de la pêche qui rend difficile le calcul de la moyenne.</p> <p>-Nécessite de distinguer des moyennes par type d'activité de pêche (métier) : chaluts, filets, lignes, casiers, etc...</p> <p>Impossibilité de catégoriser les déchets car le tri par type d'EPU n'est pas fait sur le port</p> <p>Impossibilité de comparer la donnée car pas de valeur de référence</p> <p>Impossibilité d'avoir une donnée par façade car pas suffisamment de partenaire</p> <p>Données déclaratives donc possible biais à prendre en compte car tous les ports ne peuvent pas peser précisément les volumes</p>	

Références	
Bibliographie	PECHPROPRE (national) : https://www.ademe.fr/projet-pechpropre SEAPLAST (régional) : http://www.smel.fr/wp-content/uploads/2017/05/RAPPORT-FINAL-SEAPLAST.pdf Atelier EPU (national) : https://www.atelier-epu.fr/index.php/projets/
Citation	